

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 16 (1989)
Heft: 2

Rubrik: Communications du SSE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

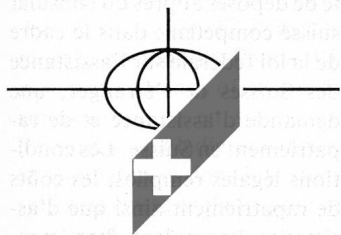


Création de la fondation «Organisation des Suisses de l'étranger»

Organisation renforcée

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) est désormais indépendante et a de nouveaux statuts. A cette occasion, le Conseil des Suisses de l'étranger – le «Parlement de la Cinquième Suisse» – s'est réuni le 4 mars 1989 à Berne pour une séance solennelle, en présence du conseiller fédéral René Felber et du président central de la Nouvelle Société Helvétique (NSH), Roger Ballmer. Point principal des nouveaux statuts: l'OSE, qui, depuis sa création à l'époque de la Première Guerre mondiale, faisait partie intégrante de la NSH, prend la forme d'une fondation, ayant la personnalité juridique, et voit de ce fait son organisation sensiblement renforcée.

La session de printemps du «Parlement de la Cinquième Suisse» revêtait cette année un caractère historique. Le vendredi 3 mars 1989, les délégués venus du monde entier se sont réunis pour la dernière fois sous l'empire de l'ancien statut juridique pour traiter les affaires courantes. Puis, samedi matin, les festivités ont débuté. Le Conseil des Suisses de l'étranger s'est réuni en séance solennelle, à l'Hôtel Bellevue-Palace à Berne pour créer la Fondation «Organisation des Suisses de l'étranger».



A nouvelle fondation, nouveau logo.

Par cet acte solennel, la NSH, qui était jusqu'alors l'organisme responsable de l'OSE, a émancipé sa «pupille» tout en figurant comme l'unique fondatrice. L'OSE et la NSH garderont entre elles des liens étroits. La révision des statuts, effectuée en plein accord avec la NSH, avait pour but de donner à l'OSE une plus grande liberté d'action et notamment de lui permettre de passer elle-même des actes juridiques.

Nouveau: Conseil des Suisses de l'étranger

La structure de l'OSE reste inchangée pour l'essentiel. L'OSE continuera à regrouper les quelque 700 sociétés et institutions



Un président de l'OSE rayonnant (à gauche) offre au conseiller fédéral René Felber une lithographie représentant la Place des Suisses de l'étranger.

suisses à l'étranger. Le Conseil des Suisses de l'étranger (anciennement: Commission des Suisses de l'étranger), qui compte environ cent membres, reste l'organe suprême, qui sera encore renforcé dans son rôle de «Parlement de la Cinquième Suisse». A l'avenir, les représentants de l'étranger auront obligatoirement la majorité au sein du Conseil. Quant au Secrétariat des Suisses de l'étranger, il sera comme jusqu'ici l'organe

d'état-major et l'organe exécutif de l'OSE. Comme on le sait, il fournit en outre de nombreuses prestations de service pour nos compatriotes qui vivent à l'étranger.

Felber: une forme juridique adéquate

Le professeur Walther Hofer, qui est président de l'OSE depuis 1983 – il est également le président de la nouvelle fondation – a relevé dans son discours



Création de la fondation dans le cadre d'une fête: M. Hofer, président de l'OSE; M. Wyder, directeur du SSE; M. Cevey, conseiller national et vice-président de l'OSE; M. Guisan, président d'honneur de l'OSE; M. Ballmer, président central de la NSH; Mme Frei, déléguée de la Belgique (première ligne, de gauche à droite). (Photos: SSE)

l'importance de cette restructuration. A son avis, l'OSE entre dans une nouvelle phase, au cours de laquelle la conception d'une Cinquième Suisse s'étendant au monde entier devra être concrétisée davantage encore. Toujours selon M. Hofer, la grande importance que revêtent pour notre pays nos concitoyennes et concitoyens qui vivent à l'étranger doit aussi se traduire dans une organisation forte.

Le conseiller fédéral Felber a déclaré dans son discours que «nous suivons avec beaucoup d'intérêt l'évolution réjouissante de l'Organisation des Suisses de l'étranger et que nous nous félicitons du fait qu'elle ait pu trouver maintenant un statut juridique qui corresponde à la situation qui est effectivement la sienne». En quelque sorte comme cadeau de fête, M. Felber a promis que le droit de vote par correspondance serait introduit en 1992 au plus tard, droit pour lequel l'OSE a lutté depuis des décennies. JM

Le SSE s'étend: l'AJAS à Berne

Le Secrétariat des Suisses de l'étranger étend l'éventail des services qu'il peut offrir: depuis le 1^{er} juillet 1989, l'«Association pour l'encouragement de l'instruction de jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger» (AJAS) – anciennement «Association pour la formation des jeunes Suisses de l'étranger» – a son siège et son secrétariat à l'Alpenstrasse à Berne. L'AJAS, qui était rattachée jusqu'ici à Pro Juventute à Zurich, donne des renseignements et des conseils concernant la formation professionnelle en Suisse, l'octroi de bourses pour la formation et s'occupe en outre des jeunes pendant leur séjour de formation en Suisse. Madame Ursula Naegeli est responsable du secrétariat.

Adresse: AJAS, Alpenstr. 26, CH-3000 Berne 16, téléphone 031 44 66 25